



La Coopérative Tiers-Lieux observe tous les ans depuis sa création l'évolution des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine pour mieux anticiper leurs besoins et orienter les politiques publiques en conséquence dans une logique d'autonomisation des tiers-lieux et de pérennisation des activités proposées par ceux-ci. Elle vise à encourager les tiers-lieux à travailler sur leur projet social qui contribue à l'épanouissement des personnes accueillies et à développer leur rapport quotidien à l'autre au sein de ces espaces d'émancipation.

En 2022, nous avons adressé aux tiers-lieux ouverts et en projet de Nouvelle-Aquitaine un sondage dans le but d'établir un panorama qui donne à voir la réalité des tiers-lieux : leurs diversités, leurs richesses, leurs besoins, leurs fonctionnements...

Intentions et méthodologie

Tous les chiffres présentés résultent du Grand Recensement 2022, panorama des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine et restent de l'ordre du déclaratif. Vous trouverez dans les infographies ci-jointes une synthèse des résultats.

Nos données Nouvelle-Aquitaine sont basées sur le retour de **226 tiers-lieux**, sur **311 tiers-lieux ouverts**. Les données des **70 projets** de tiers-lieux en cours ne sont pas intégrées. Les questions générales pour décrire le plus fidèlement possible les tiers-lieux régionaux reprennent les interrogations sur les fondamentaux que sont les typologies d'espaces, les activités et services, les modes de gestion entre autres, l'aménagement du territoire, les ressources, la professionnalisation du secteur.

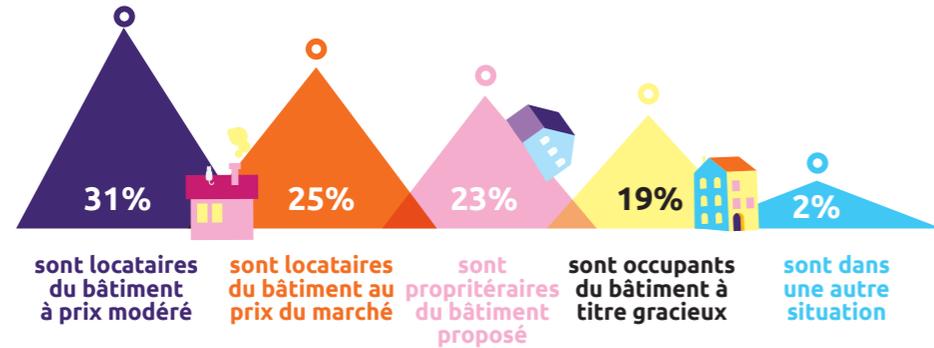
Cette année nous avons choisi de réaliser deux focus. L'un sur la gouvernance, participation et projet social et l'autre sur les tiers-lieux nourriciers, soit des tiers-lieux à vocation agricole et/ou alimentaire, afin de les caractériser davantage et voir en quoi ils peuvent renforcer l'autonomie et la justice alimentaire des territoires.

LES FONDAMENTAUX

Principes d'action

Foncier des tiers-lieux

En Nouvelle-Aquitaine, **56% des tiers-lieux sont locataires** du bâtiment qu'ils occupent, dont 31% à prix modéré et 25% au prix du marché. Non négligeable, 19% des tiers-lieux occupent un bâtiment à titre gracieux. On peut supposer que c'est le reflet d'une meilleure connaissance de ces dynamiques par les collectivités et les bailleurs. On peut également noter que **la propriété foncière est plus répandue avec 23% des tiers-lieux concernés contre 19% en 2019**.



Accueil inconditionnel

Si les tiers-lieux sont largement ouverts à tou.te.s sans distinction de profil et de statut (91%), nous regrettons que **44% des tiers-lieux ne soient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite** (donnée constante par rapport à 2021 : 42%).

Moins de la moitié des tiers-lieux développent ou ont l'intention de développer une politique autour du handicap. **Le besoin de prévention et d'accompagnement (notamment financier) en la matière demeure prégnant.**

Vos espaces sont...

91%

Ouverts à tous sans distinction de profils et de statuts

56%

Accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)



Principaux profils socio-professionnels des utilisateur.ice.s

Les 5 principaux profils socio-professionnels des personnes qui fréquentent les tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine sont **représentatifs de l'ouverture et de la transversalité des tiers-lieux**. Il s'agit majoritairement d'indépendant.e.s et de personnes en création d'entreprise qui viennent pratiquer et développer leurs activités professionnelles. Pour autant, les pratiques non professionnelles ont pleinement leur place dans les tiers-lieux puisque 53% d'entre eux accueillent des publics amateur.ice.s.

En outre, de plus en plus d'artisan.e.s poussent la porte des tiers-lieux (pour 36%) et prennent place aux côtés des salarié.e.s en télétravail (59% des tiers-lieux accueillent des télétravailleurs).

- Indépendant.e.s
- Publics amateurs
- Personnes en création d'entreprise
- Salarié.e.s
- Artisans



LES FONDAMENTAUX

Principes d'action

Accessibilité tarifaire

coût mensuel moyen d'un tiers-lieu par personne

Les utilisateur.rice.s déboursent en **moyenne 134€ par mois** pour accéder à leur espace de travail partagé toute typologie confondue. Ce prix moyen varie du simple à plus du double selon la localisation du tiers-lieu.

Concernant la location d'atelier, **77% des tiers-lieux basent le calcul du tarif mensuel sur le temps passé** ; seuls 23% d'entre eux basent le calcul au m2.

Si **65% des tiers-lieux proposent des abonnements payants**, 15% demandent une simple participation aux frais. L'engagement bénévole et les échanges de services comme le prix libre sont des modalités marginales (respectivement 6%). Notons que 7% des tiers-lieux mettent à disposition leurs espaces de travail partagés gratuitement.

Flexibles, **69% des tiers-lieux proposent des offres sans engagement**.

Derrière ces pratiques de tarification, les tiers-lieux proposent une offre différente d'un espace à un autre. Néanmoins, un accès à une connexion internet, à des salles de réunions équipées, du matériel de reprographie, une cuisine équipée pour les pauses café-repas et des temps d'animations de type ateliers de pair à pair ou déjeuners collaboratifs sont des services répandus dans la majorité des tiers-lieux.



100€



En milieu rural

110€



En agglomération

148€



En ville moyenne

220€



En métropole

Type d'équipements intégré

59% des tiers-lieux participent à la culture libre et/ou open source ; ainsi 45% utilisent des outils bureautique, gestion de projets et communication libres et/ou open source et 28% utilisent des outils de travail collaboratifs et de services en ligne libres et/ou open source pour coopérer avec d'autres structures. Seul un quart utilise des licences libres et licences ouvertes pour les projets et ressources internes.

Alors que le tiers-lieu est souvent pensé par ses fondateurs comme un bien commun à destination des acteurs d'un territoire, et bien que la culture du libre et/ou open source soit fortement incarnée dans les pratiques numériques des tiers-lieux, on note qu'il reste tout de même des défis à relever pour s'extraire de la culture propriétaire.



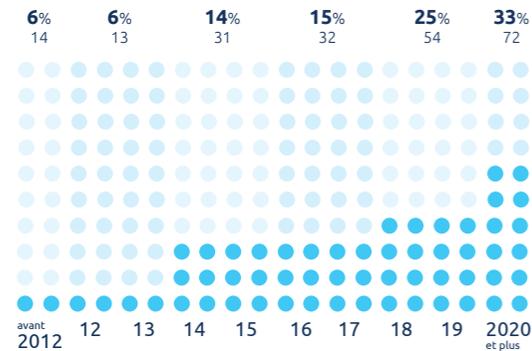
% des tiers-lieux intégrant ce type d'équipements



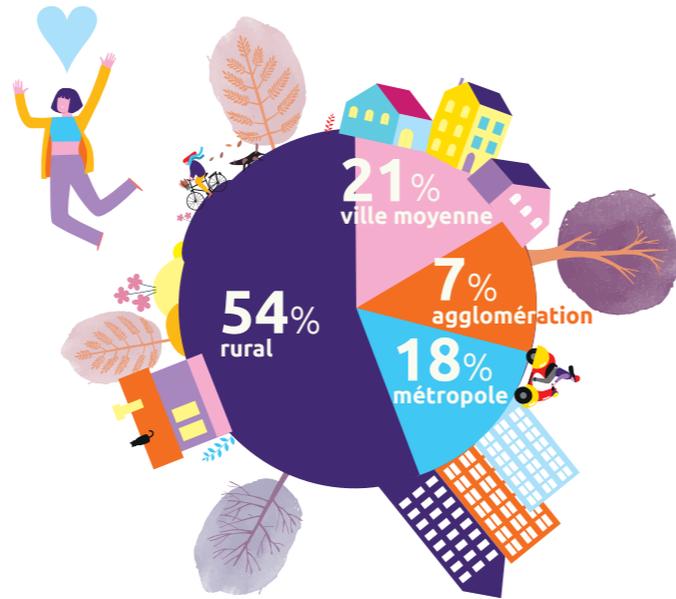
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fréquentation

Nombre d'ouvertures annuelle des tiers-lieux



*% des tiers-lieux ayant ouvert par année
Nombre de tiers-lieux



Répartition des initiatives

Plus de la moitié des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine (54%) est implantée en milieu rural ; c'est une hausse de 2% par rapport à 2019. Les territoires ruraux sont riches en projets structurants grâce à la mobilisation et à la coopération des acteur.rice.s.

Les utilisateur.rice.s les plus proches des tiers-lieux parcourent en moyenne 4,5 km (la médiane se situe à 1 km) pour se rendre de leur domicile à leur espace de travail partagé alors que les plus éloignés parcourent en moyenne 97,5 km (la médiane se situe à 30 km).

4,5 km



Distance moyenne maison - tiers-lieu
Au plus près

97,5 km



Distance moyenne maison - tiers-lieu
Au plus loin

5,4 min



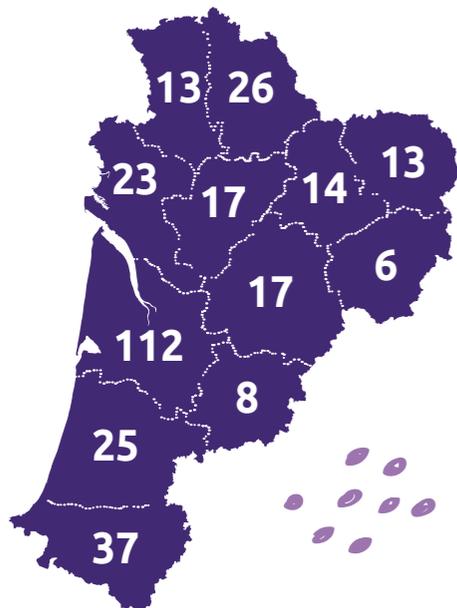
Temps moyen maison - tiers-lieu
Au plus court

43,2 min



Temps moyen maison - tiers-lieu
Au plus long

Répartition géographique départementale



À l'issue de 10 ans de politique publique régionale en faveur des tiers-lieux, la répartition géographique révèle un maillage territorial solide avec 311 lieux en activité. On observe néanmoins un déséquilibre entre certains départements, avec une forte concentration girondine (1 tiers-lieu sur 3), et certains départements peu dotés (Lot-et-Garonne, Corrèze et Creuse notamment). Nous pourrions supposer que d'autres usages et initiatives (in)formelles répondent déjà aux besoins des habitant.e.s tels que des associations locales, des cafés, des médiathèques, des commerces...ou encore des figures du village dont la porte est toujours ouverte pour échanger, se mettre en lien, s'organiser, s'entraider !

Taux d'utilisation moyen

51% est le taux d'utilisation moyen des espaces de travail partagés en Nouvelle-Aquitaine en sachant qu'un certain nombre pratique le surbooking rendu possible par des usages des espaces asynchrones.

51%

est le taux d'utilisation moyen des espaces de travail partagés en Nouvelle-Aquitaine.

C'est une hausse de 32% par rapport à 2019.

Fréquentation

53 000 pers.

En 2021, plus de 53 000 personnes sont venues réaliser des projets et/ou travailler dans les tiers-lieux néo-aquitains.

RESSOURCES

et modèle économique

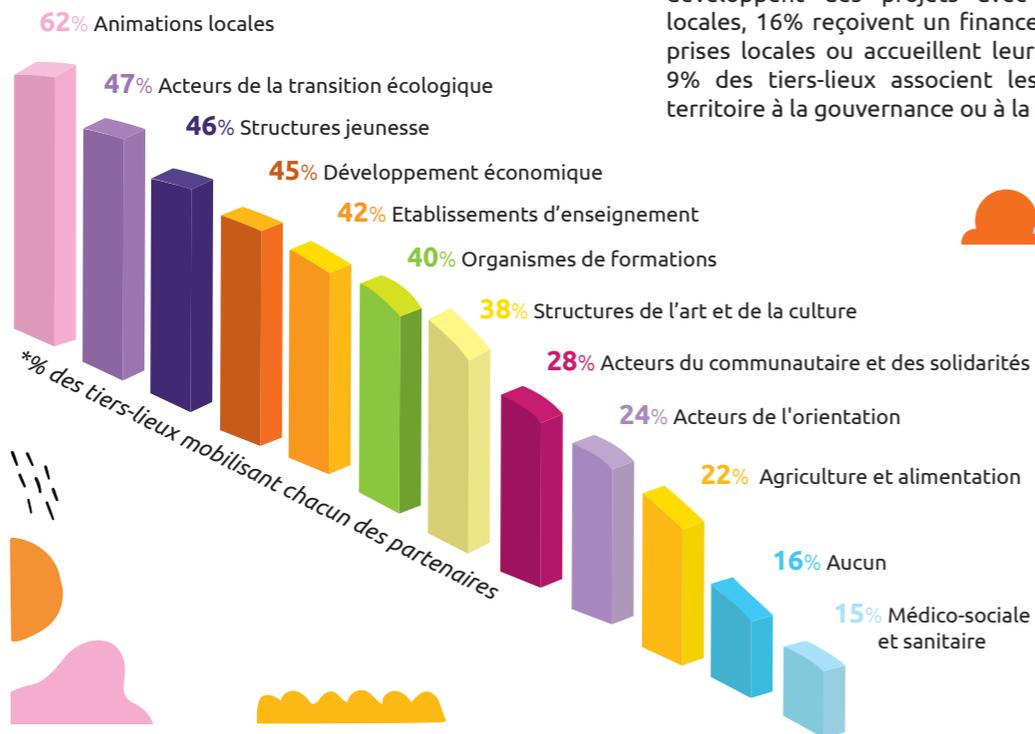
Quels partenaires mobilisez-vous ?

84% des tiers-lieux s'entourent de partenaires afin de proposer à leurs publics des activités et services qui répondent aux besoins des utilisateurs en mobilisant les ressources locales disponibles et compétentes.

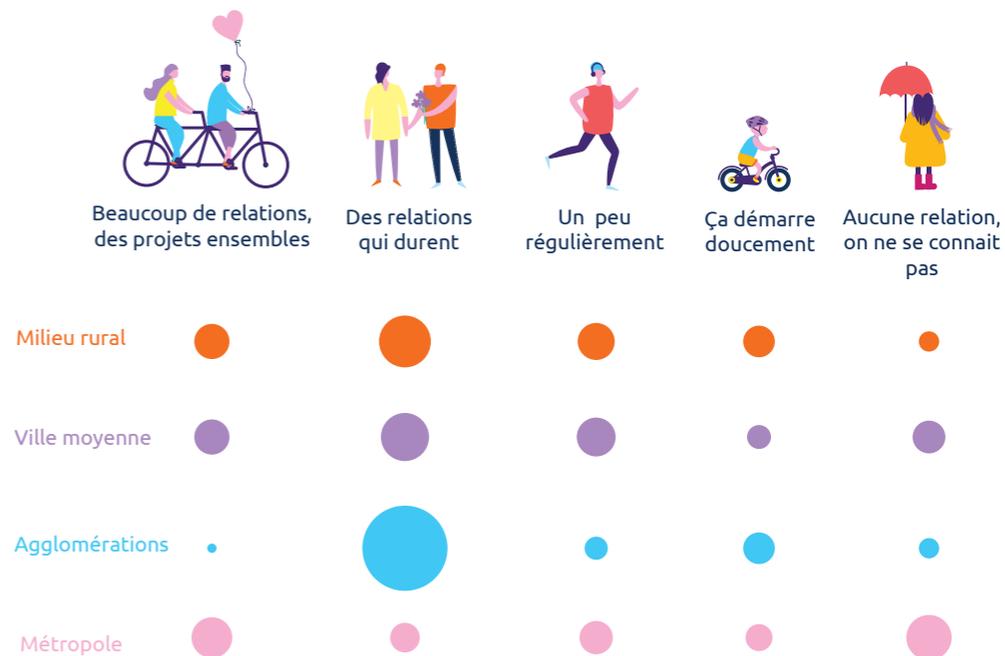
Historiques, certaines relations partenariales sont constantes, c'est notamment le cas avec les partenaires des animations locales, les acteurs de la transition écologique, les structures du développement économique ou encore les établissements d'enseignement.

Année après année, les tiers-lieux semblent élargir le cercle de leurs complices : 46% des tiers-lieux mobilisent des structures jeunesse contre 37% en 2020, 38% des tiers-lieux mobilisent des structures de l'art et de la culture contre 30% en 2020.

Si 63% des tiers-lieux voient leurs services utilisés par les entreprises de leur territoire, un quart disent n'avoir aucun lien avec celles-ci. Au-delà de l'utilisation des services, 27% des tiers-lieux développent des projets avec les entreprises locales, 16% reçoivent un financement des entreprises locales ou accueillent leurs activités, enfin 9% des tiers-lieux associent les entreprises du territoire à la gouvernance ou à la programmation.



Intensité de la relation avec la collectivité locale



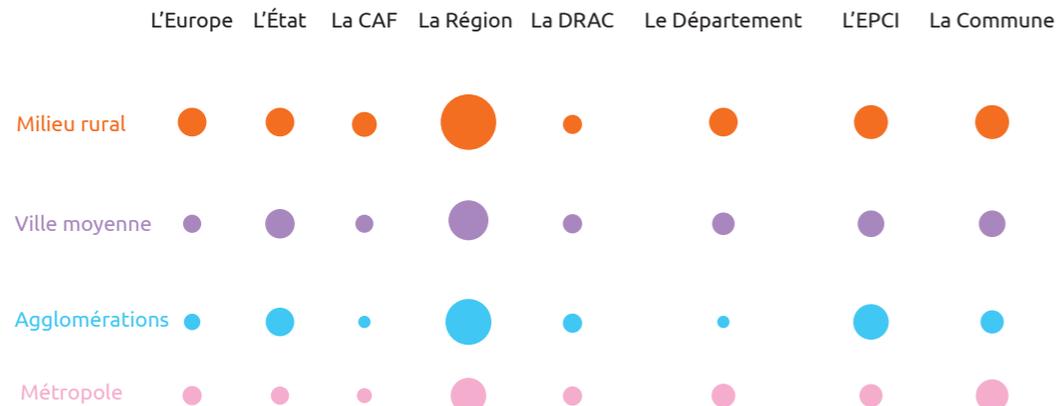
Les relations entre tiers-lieux et collectivités locales sont variables en fonction des territoires. Si de nombreux élus et techniciens s'intéressent aux tiers-lieux et ont compris leur intérêt pour les territoires, des actions de sensibilisation et d'acculturation sont parfois nécessaires pour permettre aux collectivités de se positionner vis-à-vis des projets émergents. Par ailleurs, les porteurs de projets de tiers-lieux identifient parfois mal les compétences, les interlocuteurs et les actions des collectivités locales. **Toutefois, la dominante est aux liens réguliers et durables, historiquement en milieu rural et dans les villes moyennes, plus récemment en agglomération, un échelon communautaire qui se révèle de plus en plus soutenant pour ces projets structurants.**

RESSOURCES

et modèle économique

Les partenaires qui soutiennent le plus financièrement les tiers-lieux, en fonction de leur territoire d'implantation

La région, les communautés de communes et les communes sont toujours les trois premiers partenaires publics des tiers-lieux. L'État s'est engagé financièrement depuis 2020. L'Europe s'efface derrière les départements qui apparaissent plus présents.



Les besoins en investissement

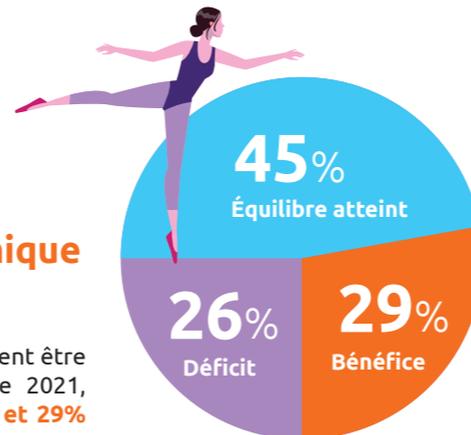
67%

des tiers-lieux ont des projets de développement (achat immobilier, travaux, création d'emplois pour développer de nouvelles activités...) qui nécessitent un renforcement en fonds propres.



Situation économique fin 2021

Si 26% des tiers-lieux indiquent être en déficit en fin d'exercice 2021, **45% atteignent l'équilibre et 29% réalisent des bénéfices.**



Les sources de revenus et de financement

Multiplés, les 3 principales ressources financières des espaces de travail partagés (toutes typologies confondues) sont la location d'espaces de travail, les adhésions et cotisations ainsi que les subventions.

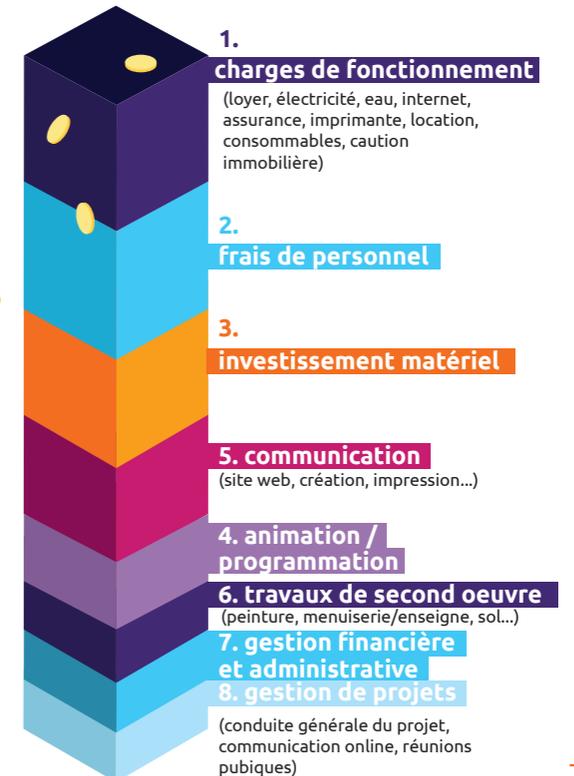
Ce sont **7 525 289 euros de produits générés** par les activités des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine (contre 6 902 100 euros en 2019).

Ce sont **6 236 096 euros de subventions** qui ont été allouées aux tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, notons qu'elles confondent les aides d'urgence covid (contre 4 160 389 euros en 2019).

Les postes de dépenses

Pour une surface moyenne de **1436m²** par tiers-lieu, le coût mensuel du loyer ou du remboursement du prêt est en moyenne de **1317 euros.**

Les principaux postes de dépenses des espaces de travail partagés sont les charges de fonctionnement, les frais de personnel ainsi que l'investissement matériel suivi de près par la communication et l'animation et programmation hors dépenses de personnel.

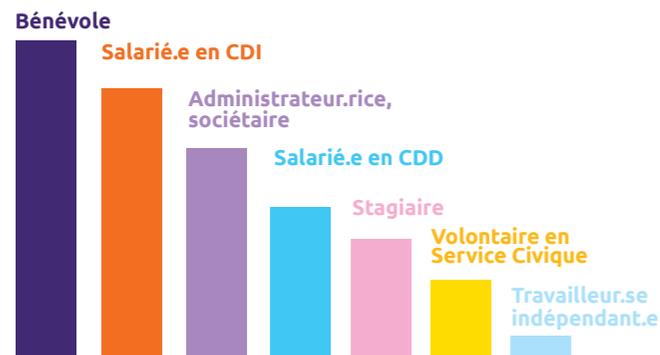


PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Engagement bénévole / richesses humaines

Les types de ressources humaines pour gérer et animer le tiers-lieu

La gestion et l'animation des tiers-lieux reste essentiellement **bénévole** (61% des tiers-lieux concernés). Cependant elle tend à se professionnaliser avec le recrutement de nombreux salariés et stagiaires en Service Civique.



(par ordre d'importance)

Avec une moyenne de **2,9 ETP*** (contre 2,5 en 2019), plus d'un tiers-lieu sur deux est employeur. On dénombre **322,8 ETP** pour **110 tiers-lieux employeurs** répondants.

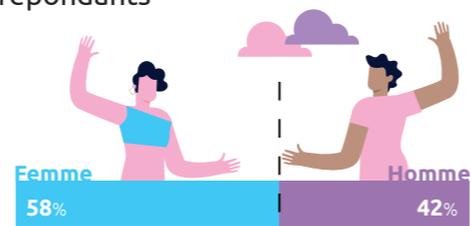
Pour autant, le secteur reste mal rémunéré : le **salaires mensuel moyen pour un poste de facilitateur.ice de tiers-lieu est de 1466€ net**. Seulement 19% des tiers-lieux déterminent le montant de la rémunération des facilitateur.ice.s sur la base de leurs responsabilités et compétences ; pour la majorité des tiers-lieux (51%) ce montant est fixé à partir d'une recherche d'équilibre entre les moyens financiers à disposition et le niveau de compétences / responsabilités de la personne recrutée.



2,9 ETP*
en moyenne par tiers-lieu employeur
**Equivalent Temps Plein*



322,8 ETP*
pour 110 tiers-lieux employeurs répondants



Proportion homme/femme chez les salariés

Métiers exercés pour faire fonctionner le lieu

En écho aux nombreuses activités qui y sont proposées, les métiers exercés pour faire fonctionner les tiers-lieux sont nombreux. Ainsi, on retrouve, par ordre d'importance, les métiers de facilitateur.rice/coordinateur.rice/directeur.rice, chargé.e de communication, chargé.e d'accueil, assistant.e administratif, chargé.e de projet/de production, chargé.e d'animation, médiateur.ice numérique...

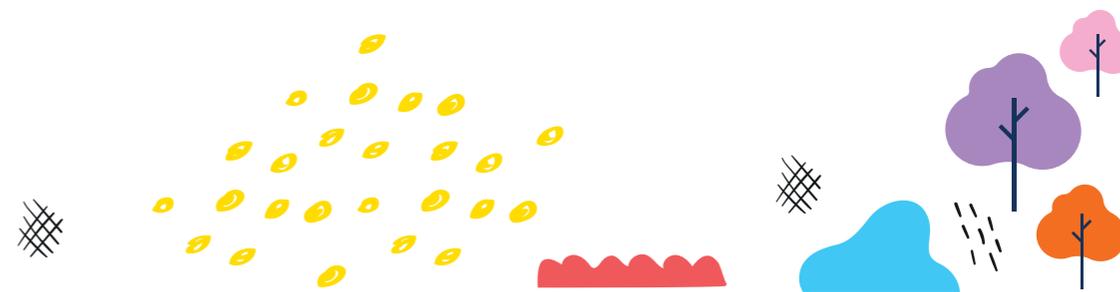
(par ordre d'importance)

- Facilitateur.rice, coordinateur.rice, directeur.rice
- Chargé.e de communication
- Chargé.e d'accueil
- Assistant.e administratif
- Chargé.e de projet, production
- Chargé.e d'animation
- Médiateur.rice numérique
- Fabmanager.e use
- Animateur.rice socioculturel
- Autre
- Régisseur.euse
- Ingénieur.e de formation
- Médiateur.rice culturelle
- Animateur.rice jardin
- Chef.fe cuisinier.ière
- Animateur.rice cuisine
- Enseignant.e
- Libraire
- Éducateur.rice

En conséquence, **23% des tiers-lieux ne sont rattachés à aucune convention collective** et la plus utilisée est celle de l'animation (20%).

41% des tiers-lieux ne savent pas à quel OPCO* ils sont rattachés, tandis qu'Uniformalion est l'OPCO le plus répandu dans les tiers-lieux (26%).

*Opérateur de compétences.



GOUVERNANCE, PARTICIPATION ET PROJET SOCIAL

Focus

Qu'elles soient stratégiques ou opérationnelles, les prises de décisions sont largement partagées entre le conseil d'administration de la structure qui gère le lieu et l'équipe ainsi que la direction ou le.a gérant.e. Rares sont les tiers-lieux dont les financeurs participent à la prise de décisions.

59% des tiers-lieux ayant réinterrogé le projet de leur structure depuis leur création ont mobilisé les membres de leur conseil d'administration (79%), leurs utilisateur.rice.s (68%), leurs adhérent.e.s (63%), leurs salarié.e.s (63%), le.a gérant.e de la structure porteuse (47%), un premier cercle proche de l'action ; leurs partenaires (39%), leurs sympathisant.e.s (27%), leurs financeur.se.s (23%) et les habitant.e.s du territoire (16%), un second cercle plus périphérique.

Les tiers-lieux rendent compte de leurs décisions et activités à leurs parties prenantes principalement via des compte-rendus et rapports financiers envoyés aux utilisateur.rice.s, partenaires, adhérent.e.s (44%). Pour une autre partie des tiers-lieux, il reste une marge de progression concernant la transparence : des tiers-lieux transmettent les compte-rendus et rapports financiers lors de demandes de consultation traitées au cas par cas (27%), d'autres ne diffusent pas les compte-rendus et rapports financiers (11%) et certains ne rendent pas compte de leurs décisions (21%).

À l'idée d'intégrer des partenaires externes à leurs prises de décisions, 44% des tiers-lieux se disent intéressés sur le principe mais estiment cela compliqué à mettre en place dans le quotidien.

L'importance des salarié.e.s dans le projet et dans les prises de décision des tiers-lieux employeurs (65%) est variable. Si les salarié.e.s font partie de la structure et à ce titre ont voix au chapitre comme les autres contributeur.rice.s, pour 30%, les salarié.e.s sont simplement présent.e.s lors des réunions décisionnelles et participent aux débats mais sans voix délibérative pour 17%. Plus rarement, ce sont eux qui prennent l'essentiel des décisions, les élu.e.s (conseil d'administration) interviennent occasionnellement ou pour valider les propositions des permanent.e.s (11%). En revanche pour 5% cette question ne se pose pas et pour seulement 3% des tiers-lieux, les salarié.e.s peuvent s'exprimer mais leur influence est marginale, ils sont là pour mettre en œuvre les décisions.



Des lieux de contribution

Lieux de tous les possibles, 97% des tiers-lieux offrent la possibilité à leurs utilisateur.rice.s de proposer des projets. C'est dans l'ADN des tiers-lieux d'être des espaces de participation puisque 70% d'entre eux ont pensé le projet de la structure avec / par les utilisateur.rice.s finaux.ales.

Une invitation qui se traduit ensuite par une forte participation des collectifs dans l'animation de l'espace (69%), le tutorat / des coups de main (54%) ou l'accueil d'autres utilisateur.rice.s (52%) par exemple.

En effet, la gestion de l'accueil dans les espaces de travail partagés de Nouvelle-Aquitaine est effectuée collectivement pour 63% d'entre eux. Concrètement, cela veut dire que les utilisateur.rice.s des tiers-lieux concernés contribuent à accueillir et renseigner les curieux.ses, les nouveaux membres, les partenaires ou tout autre acteur.rice qui évolue dans l'espace et y cherche de l'information. C'est une posture plus intuitive pour les lieux portés par des associations car 71% d'entre eux ont une gestion collective de l'accueil (contre 37% dans les espaces portés par des SAS, SARL, SCI).

Les tiers-lieux dont la gestion est collective sont portés par

dans chaque structure le % des espaces de travail partagés gérés collectivement

DES COOPÉRATIVES

78%

DES STRUCTURES PUBLIQUES

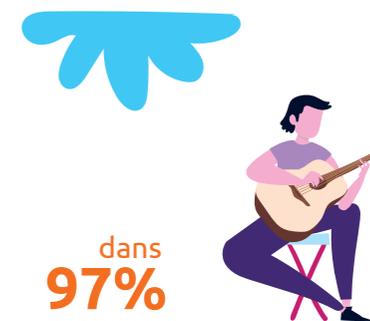
56%

DES STRUCTURES COMMERCIALES

37%

DES ASSOCIATIONS

67%



dans 97%

des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine, les utilisateurs ont la possibilité de proposer des projets



dans 63%

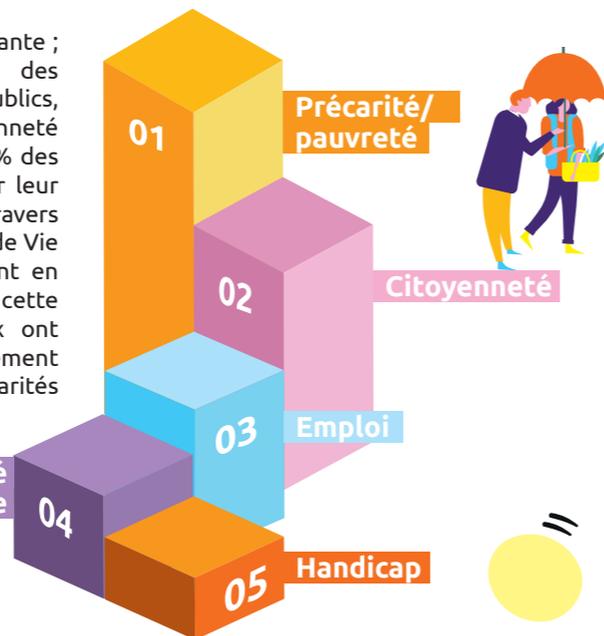
des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine, l'accueil est géré collectivement

GOUVERNANCE, PARTICIPATION ET PROJET SOCIAL

Focus

Problématiques sociales particulières des publics

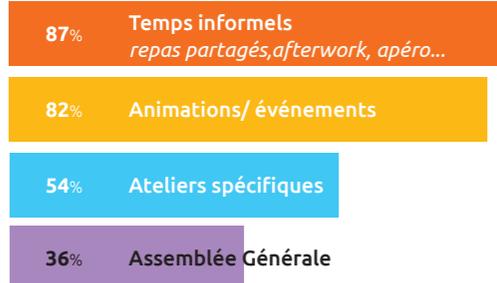
L'action sociale des tiers-lieux est une constante ; 34% des tiers-lieux ont travaillé sur des problématiques sociales de leurs publics, principalement la précarité (58%), la citoyenneté (45%) et l'emploi (44%). On observe que 9% des tiers-lieux sont reconnus sur ces sujets par leur CAF locale (contre 6% en 2019) à travers l'obtention d'un agrément de type "Espace de Vie Sociale", tandis que 4% des tiers-lieux sont en cours de pré-diagnostic pour s'inscrire dans cette démarche. En outre, 20% des tiers-lieux ont bénéficié de financements de leur département pour soutenir le développement de solidarités nouvelles.



1 tiers-lieux sur 3

a travaillé sur des problématiques sociales

Formats de sociabilité



Lieux de convivialité par essence, les utilisateur.trice.s des tiers-lieux se retrouvent principalement autour de temps informels de type repas partagé ou afterwork (87%). Les temps de sociabilité s'organisent également à travers les animations ou événements (82%), mais aussi autour d'ateliers spécifiques pour 54% des répondants, et enfin lors des Assemblées Générales (36%) pour les tiers-lieux portés par des associations ou des structures coopératives.

Actions menées en faveur de la transition écologique

Si la collecte et le tri des déchets semblent être enfin rentrés dans les mœurs (80%), la mise en place d'un composteur partagé est encore peu répandue (31%). **Les choix de consommation responsable sont encore sous-représentés** : achats et investissements (49%), réparation de matériel et lutte contre l'obsolescence programmée (34%), projets de réemploi et de recyclage (31%) et économie d'énergie (28%).

En revanche, **52% des tiers-lieux sensibilisent leurs utilisateur.rice.s sur les enjeux de transition écologique**, 38% incitent au zéro déchet et 28% osent questionner l'activité de leurs utilisateur.rice.s à travers le volet écologique.

Parmi les services des tiers-lieux, 30% proposent une restauration éthique et responsable (contre 24% en 2019). Enfin 14% s'investissent plus fortement en s'engageant dans la création de filière (agricole, textile, artisanale) qui vise à réduire l'empreinte carbone.

Encore 3% considèrent que ce n'est pas un sujet (contre 5% en 2019), gageons que le pair-à-pair continue de faire ses preuves !

